

**Institut professionnel
de la fonction publique du Canada
(IPFPC)**



PIPSC • IPFPC

***Mémoire à l'intention du Comité permanent des
finances de la Chambre des communes au sujet des
consultations prébudgétaires 2018-2019***

Août 2017

Introduction

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) représente environ 55 000 professionnels du secteur public de partout au pays, et la plupart d'entre eux sont des employés du gouvernement fédéral. Nos membres donnent des services essentiels au Canada et aux Canadiens, tous les jours.

Nous sommes reconnaissants de pouvoir présenter nos commentaires en vue du budget fédéral. Voici les priorités qui, selon nous, devraient figurer au budget :

Investir dans l'équité fiscale

L'IPFPC représente quelque 12 000 vérificateurs, directeurs de la vérification, juricomptables, économistes, statisticiens, actuaires, agents des finances, agents de commerce et autres professionnels employés par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ces grands professionnels exercent des fonctions complexes et difficiles en vue de s'assurer que tous les Canadiens paient leur juste part d'impôt.

Au cours des dernières années, les compressions budgétaires et les erreurs stratégiques ont fait en sorte que le régime fiscal a maintenant besoin de grands investissements. Le gouvernement Trudeau mérite d'être louangé pour avoir promis de mettre fin aux attaques du gouvernement précédent à l'endroit des organismes de bienfaisance publics. En 2016, il a promis de réinvestir 444,4 millions de dollars sur les cinq prochaines années dans les ressources humaines et la structure de l'ARC dans le but précis de « sévir contre l'évasion fiscale et lutter contre l'évitement fiscal ». Un investissement supplémentaire de 529,9 millions de dollars a été ajouté en 2017. Ces mesures contribueront considérablement à restaurer la foi du public dans l'équité et l'intégrité de notre régime fiscal en garantissant que les programmes fédéraux obtiennent les fonds dont ils ont grandement besoin et que nos membres obtiennent le soutien nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

Cependant, effectuer ces réinvestissements promis dans les prochaines années et s'assurer qu'ils répondent à nos préoccupations de longue date quant à l'équité fiscale exigent la vigilance et les encouragements constants de tous les Canadiens et particulièrement de nos membres. Les dépenses annoncées récemment nous réjouissent, mais, malgré ces nouveaux investissements, les niveaux de dépenses et de dotation sont encore bien inférieurs aux niveaux établis avant les coupures massives. Les sommes investies dans les enquêtes et l'application de la loi sont largement compensées par l'augmentation des recettes publiques. Ainsi, la confiance dans un régime fiscal juste et impartial sera rétablie. Nous demandons au

Mémoire adressé au Comité permanent des finances de la Chambre des communes au sujet des consultations prébudgétaires en vue du budget 2018-2019

Parlement d'exiger un réinvestissement soutenu dans les ressources humaines et la structure dont l'ARC a besoin pour récupérer les sommes perdues en raison de l'évasion fiscale.

Recommandations pour le budget 2018-2019

- Investir 400 millions de dollars chaque année dans le renforcement de la capacité de l'ARC de cibler les transferts abusifs vers les paradis fiscaux, les cas d'évasion fiscale et d'évitement fiscal par les entreprises ainsi que les stratagèmes fiscaux complexes.
- Consulter les travailleurs de première ligne et investir dans la formation, les technologies et l'infrastructure nécessaires pour suivre l'évolution des cas de fraude.
- Éliminer les échappatoires et remanier les lois canadiennes en matière de fiscalité et de secret qui permettent actuellement aux fraudeurs de passer par le Canada pour faciliter l'évasion fiscale internationale.

Abandonner le projet de loi C-27

Le projet de loi C-27 est profondément troublant, car les employés des secteurs sous réglementation fédérale risquent de voir la sécurité de leur pension s'éroder. Il fait assumer par les employés les risques liés à la sécurité de la retraite en permettant aux employeurs de chercher à remplacer les régimes de pension à prestations déterminées par de nouveaux régimes de pension à prestations cibles. Le projet de loi C-27 donnera aux employeurs régis par le gouvernement fédéral toute la latitude pour offrir des régimes de pension à prestations cibles, qui offrent beaucoup moins de sécurité aux membres que les régimes de pension à prestations déterminées. En outre, nous craignons que ce projet de loi n'indique que le gouvernement actuel envisage de faire la même chose avec le régime de pension de retraite de la fonction publique, ce à quoi nous nous opposerions avec véhémence.

L'IPFPC s'est réjoui de constater que le gouvernement tenait sa promesse électorale de soutenir la classe moyenne et d'assurer sa croissance. Nous avons applaudi la décision de bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC), une mesure importante pour aider les jeunes travailleurs à bâtir leur avenir en épargnant pour celui-ci. Toutefois, au cours de la période électorale de 2015, nous n'avons jamais entendu parler de la possibilité que soit présenté le projet de loi C-27.

Mémoire adressé au Comité permanent des finances de la Chambre des communes au sujet des consultations prébudgétaires en vue du budget 2018-2019

Les régimes à prestations cibles ont fait les manchettes en 2013-2014 lorsque le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté des lois visant à remplacer les régimes de pensions à prestations déterminées, établis depuis longtemps, par des régimes à prestations cibles. Ce changement a entraîné une réduction importante des prestations de retraite et nuï à la sécurité de la retraite des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick, dont de nombreux membres de l'IPFPC, qui ont été touchés par les lois provinciales. Beaucoup de retraités et de participants aux régimes de pension du Nouveau-Brunswick ont eu l'impression d'être mal guidés et mal renseignés sur les effets du changement de régime de retraite. Par conséquent, la transformation des régimes de retraite au Nouveau-Brunswick a mené à des recours collectifs et à des contestations constitutionnelles. Notre syndicat a déposé une contestation judiciaire devant les tribunaux du Nouveau-Brunswick au nom de ses membres.

Le projet de loi C-27 pourrait provoquer des conflits de travail. Les employeurs ont tout intérêt à inciter les travailleurs à « renoncer » aux prestations de retraite qu'ils ont déjà accumulées. En cas de lock-out, des pressions pourraient être faites sur les travailleurs pour qu'ils consentent à renoncer à leurs prestations et à leurs droits à pension. Le projet de loi semble aussi permettre aux employeurs d'imposer des régimes de pension à prestations cibles aux nouveaux employés sans obtenir leur consentement, ce qui encore une fois aboutira à l'élimination des régimes actuels à prestations déterminées lorsque les employés actuels prendront leur retraite ou qu'ils quitteront leur travail.

Même si le projet de loi C-27 renferme de nombreuses dispositions incompréhensibles, ambiguës ou équivoques, la vraie difficulté réside dans le fait qu'il donne un moyen aux employeurs régis par le gouvernement fédéral d'abandonner le régime de pension à prestations déterminées pour adopter un régime de pension moins sûr. Il a été démontré que, lorsqu'ils sont bien gérés, les régimes de pension à prestations déterminées sont très viables. De plus, ils constituent un outil de recrutement puissant, car ils attirent les grands professionnels dont les employeurs régis par le gouvernement fédéral ont besoin.

Recommandation pour le budget 2018-2019

- L'IPFPC recommande au gouvernement fédéral d'abandonner le projet de loi C-27 et de créer un environnement législatif et économique qui favorisera les régimes de pensions à prestations déterminées.

Restaurer la science publique

Nos membres donnent des services essentiels au Canada et aux Canadiens tous les jours. Ils inspectent les aliments que nous consommons, les jouets et les produits que nous utilisons et

Mémoire adressé au Comité permanent des finances de la Chambre des communes au sujet des consultations prébudgétaires en vue du budget 2018-2019

les vaccins et médicaments sur lesquels nous comptons. Ils font des prévisions météorologiques, assurent le transport sécuritaire des personnes et interviennent dans les situations d'urgence où des vies ou l'environnement sont en danger. Ils sont les précurseurs de découvertes mondiales et aident à trouver des solutions aux problèmes mondiaux que posent les changements climatiques, les pandémies, le développement durable et la faim dans le monde.

En décembre 2016, l'IPFPC et le Conseil du Trésor ont conclu un accord qui préserve les principes de l'intégrité scientifique et d'anti-musellement dans les conventions collectives. Cet événement historique protégera le droit des Canadiens d'obtenir des résultats de recherche impartiaux et fondés sur des données probantes de la part de la fonction publique fédérale, peu importe l'idéologie politique du parti au pouvoir.

Malgré les grandes avancées réalisées durant la dernière année pour améliorer l'intégrité scientifique, peu a été fait pour restaurer la capacité scientifique des ministères fédéraux, capacité grandement réduite au cours des 10 dernières années. Statistique Canada prévoit une réduction de 260 employés fédéraux affectés aux activités scientifiques et technologiques au cours de l'exercice 2017-2018¹. Cette diminution touche surtout Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada, deux ministères qui prévoient une réduction de leur personnel scientifique.

Ce problème est aggravé par la minimisation continue de l'importance des dépenses relatives à la capacité interne par rapport aux ressources consacrées aux subventions visant les universités et les instituts de recherche non gouvernementaux. En 2017-2018, on s'attend à une réduction du nombre global d'employés fédéraux en recherche-développement et une augmentation du nombre d'employés affectés à l'administration des programmes de recherche extra-muros². La recherche extra-muros est importante, mais il est essentiel que le gouvernement fédéral reconnaisse l'importance d'effectuer des recherches de base au sein des ministères et des

¹ Statistique Canada, Personnel de l'administration fédérale affecté aux activités scientifiques et technologiques, selon les principaux ministères et organismes, tableau 358-0166.

² Statistique Canada, Personnel de l'administration fédérale affecté aux activités scientifiques et technologiques, selon la catégorie professionnelle et les principaux ministères et organismes, tableau 358-0165.

organismes, de conserver son expertise et de promouvoir l'innovation dans le cadre de la science publique.

Recommandations pour le budget 2018-2019

- Embaucher plus de scientifiques et de chercheurs afin de remplacer les 1 500 scientifiques fédéraux perdus avant 2015.
- Investir dans la capacité scientifique des ministères et des organismes fédéraux au lieu de favoriser seulement les activités non gouvernementales. Les activités scientifiques et la recherche gouvernementale et non gouvernementale sont essentielles pour le Canada.
- Consulter les scientifiques de l'IPFPC avant que les initiatives d'infrastructure scientifique ne soient mises en œuvre au cours des prochaines années.

Réduire la sous-traitance et favoriser les ressources internes

La sous-traitance ne peut servir à fournir les services gouvernementaux. Le gouvernement n'a qu'à penser à quelques grands projets de TI récents pour se rendre compte de l'étendue des problèmes que peut causer la sous-traitance. Les dépenses affectées aux services professionnels et autres services externes continuent d'augmenter malgré l'engagement du gouvernement de faire le contraire. En 2014, le gouvernement fédéral a dépensé près de 9,5 milliards de dollars³ pour des services professionnels et autres services. En 2018, il est prévu que cette dépense s'élève à 12 milliards de dollars⁴. Par conséquent, la sous-traitance n'est pas en perte de vitesse. Ce que l'on remarque plutôt, ce sont les échecs spectaculaires, soit le système Phénix, l'Initiative de transformation des services de courriel et le site Web Canada.ca. Certains de ces projets continueront d'être gérés à l'extérieur du Canada pendant des années.

³ Budget principal des dépenses 2014-2015, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/20132014/me-bpd/beso-dbacd-fra.asp>.

⁴ Budget principal des dépenses 2017-2018, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal/2017-18-depenses-budgetaires-article-courant-depense.html>.

Phénix

Le nouveau système de rémunération en grave difficulté du gouvernement a touché des dizaines de milliers d'employés fédéraux, qui ont été sous-payés, trop payés, voire pas payés du tout. Comment se fait-il qu'aucun employé fédéral des TI n'ait été consulté dès le début de la mise en application de Phénix? Pire encore, pourquoi IBM a-t-elle été autorisée à utiliser son propre « banc d'essai » – plateforme permettant de repérer les problèmes du système avant la mise en application – au lieu de celui du gouvernement du Canada? Si le gouvernement avait eu recours à son propre banc d'essai et à ses employés des TI, il aurait su que le système était voué à l'échec.

Au cours des derniers mois, il a été demandé aux spécialistes des TI de l'IPFPC de venir à la rescousse de Phénix pour régler ses problèmes. Une équipe d'employés CS de l'IPFPC sera formée, et ses membres recevront une formation à cet égard et appliqueront leurs compétences et leur expérience pour résoudre ces problèmes de longue date. C'est une véritable victoire pour les fonctionnaires ainsi que pour le gros bon sens. Ce modèle devrait être appliqué partout.

Système de courriels

Le gigantesque projet de consolidation des comptes de courriel du gouvernement, dont le contrat a été octroyé aux géants de la technologie Bell et CGI, présente des années de retard et des dépassements de coûts cachés se chiffrant en millions de dollars. Au milieu de 2016, seulement 10 % des boîtes de courriel avaient migré vers le nouveau système. En janvier 2017, on était rendu à seulement 15 %⁵. Le contrat octroyé pour la transformation du système de courriels expire en 2020. Au mieux, le projet avance à tâtons.

Canada.ca

Le projet attribué à Adobe pour regrouper tous les sites Web du gouvernement sous l'adresse Canada.ca est également en retard et présente des dépassements de coûts. D'après un article, le contrat initial de 1,54 million de dollars avait atteint la somme phénoménale de 9,4 millions de dollars à la fin de 2016⁶. Ces chiffres n'incluent pas les millions de dollars engagés par les ministères pour la migration de leurs propres sites Web. D'après les dernières nouvelles, le gouvernement réoriente son initiative, et nous

⁵ <http://www.cbc.ca/news/politics/federal-government-email-bell-ssc-1.4129528>, consulté le 13 juillet 2017.

⁶ <http://www.cbc.ca/news/politics/canadaca-federal-website-delays-1.3893254>, consulté le 13 juillet 2017.

nous en réjouissons⁷, mais cette annonce s'apparente à une reconnaissance du problème de la sous-traitance.

Services à risque

Malgré ces échecs spectaculaires, le gouvernement continue de favoriser la sous-traitance. Une demande de renseignements (première étape de tout grand contrat) relativement à la fourniture de services relatifs aux prestations figure actuellement dans la section achats et ventes du site Web du gouvernement. Ce projet vise l'amélioration des processus et des technologies pour de grands programmes gouvernementaux, dont le régime d'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse. Ce serait un véritable désastre si ces services essentiels devaient connaître des problèmes similaires à ceux de Phénix, et c'est pourquoi le gouvernement devrait cesser d'exclure ses propres employés des TI et assurer du même coup le succès de tels projets.

Recommandations pour le budget 2018-2019

1. Les ressources internes d'abord! Le gouvernement devrait créer un groupe de travail avec les syndicats en vue de réduire la sous-traitance, résoudre les problèmes et favoriser le savoir organisationnel au sein de la fonction publique fédérale. Le gouvernement fédéral constitue une des plus grandes organisations de TI au pays. Il devrait tenir compte des conseils de ses employés, faire confiance à leurs capacités et les former afin qu'ils puissent régler les problèmes de demain.
2. Cesser de se fier aux TI et aux autres services professionnels externes afin que l'on revienne aux niveaux de 2005-2006 d'ici 2019-2020.

⁷ <http://www.cbc.ca/news/politics/federal-government-to-downsize-failing-canada-ca-project-1.4202563>, consulté le 13 juillet 2017.